

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Stéphanie Rocheleau**

<https://www.cadre21.org/membres/7f13df52ba0655153f7bb070>

Date d'obtention : 2023-05-05 13:17:47

## Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je réalise comme intervenante que c'est de plus en plus un fléau les sextos auprès des jeunes. Il est très important d'être à l'affût de cette problématique afin de bien soutenir les adolescents impliqués dans de telles situations. Avec la méthode d'intervention Sexto, les démarches sont claires à suivre afin d'accompagner un jeune.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je sais maintenant les étapes à suivre peu importe si le jeune est une victime ou un instigateur. Il est important de bien accompagner les jeunes en suivant la démarche.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il est important de poser les bonnes questions et de suivre le protocole. Je vais avoir près de moi l'aide-mémoire fourni dans la trousse pour que je puisse en tout temps valider que mes interventions soient appropriées.